



**STRATEGIE NATIONALE DU PROGRAMME DE MICRO-FINANCEMENT  
AU TITRE DE LA SEPTIEME PHASE  
OPERATIONNELLE (OP7)**

2020-2024

**REPUBLIQUE DU CONGO**

**Ressources financières de l'OP7 - Programme national du PMF (estimées en dollars des États-Unis)<sup>1</sup>**

Total des subventions du PMF à ce jour depuis 2017	\$1,000,000 USD	
Fonds de base du FEM OP7/année fis :	\$500,000 USD	(à confirmer)
Fonds STAR FEM OP7 :		
Autres fonds (garantis)		
Autres fonds (attendus/à mobiliser)		

<sup>1</sup> Le niveau des ressources du PMF OP7 est estimé à un total de : (i) l'allocation des subventions de base du FEM7 (à examiner chaque année par le CPMT sur la base des résultats, du cofinancement et des partenariats stratégiques, des taux d'engagement démontrés du CNP et de l'exécution de l'UNOPS) ; (ii) les ressources STAR approuvées ; ainsi que (iii) les autres sources de partage et cofinancement des coûts par des tiers (aux niveaux national, régional et/ou mondial). Les pays du PMF dont il reste des soldes de l'OP6 qui n'ont pas encore été mis en réserve devront utiliser ces soldes conformément à l'approche stratégique de l'OP7 afin d'être cohérents en termes de programmation du PMF et de résultats attendus.

## Table des matières

1. Introduction
2. Contexte résumé : Principaux résultats et réalisations
3. Priorités nationales et alignement stratégique
  - 3.1. Alignement avec les priorités nationales
  - 3.2. Lacunes et possibilités
  - 3.3. Priorités stratégiques de l'OP7
4. Paysages terrestres /marins et initiatives stratégiques prioritaires de l'OP7
  - 4.1. Octroi de subventions dans les paysages terrestres et marins
    - a) Processus de sélection des paysages terrestres et marins
    - b) Paysages terrestres et marins sélectionnés
    - c) Initiatives stratégiques dans les paysages terrestres et marins
  - 4.2. Octroi de subventions en dehors des paysages terrestres et marins
    - a) Renforcement des capacités des OSC /OCB bénéficiaires des projets
    - b) Promotion de l'inclusion sociale
    - c) Gestion des connaissances
    - d) Projets éligibles dans la zone du littoral
    - e) Projets éligibles dans le cadre de la reconnaissance de la tenure foncière
5. Plan de communication
6. Plan de mobilisation des ressources
7. Plan de gestion des risques
8. Plan de suivi et d'évaluation
9. Approbation du Comité National de Pilotage

Annexes



## 1. CONTEXTE

En tant que programme global du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Programme de microfinancements du FEM, mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), aligne ses stratégies de la phase opérationnelle sur celles du FEM et de ses partenaires de cofinancement, et propose un portefeuille mondial de projets novateurs, inclusifs et ayant un impact qui traitent des questions environnementales et de développement durable.

L'action au niveau local de la société civile et des organisations communautaires de base, y compris les groupes de femmes, les peuples autochtones, les jeunes et les personnes handicapées, est reconnue comme essentielle pour former des alliances multipartites afin d'obtenir des avantages environnementaux mondiaux et contribuer aux orientations de programmation du FEM-7, au Plan stratégique 2018-2021 du PNUD et aux priorités nationales pour atteindre les objectifs du développement durable des Nations Unies et autres engagements internationaux.

S'appuyant sur plus de 26 ans d'opérations réussies dans plus de 133 pays, la septième phase opérationnelle du PMF vise à « promouvoir et soutenir des initiatives novatrices, inclusives et évolutives, et à encourager des partenariats multipartites au niveau local pour aborder les problèmes environnementaux mondiaux dans les paysages terrestres et marins prioritaires ».

## 2. RÉSUMÉ : Principaux résultats et réalisations

Le démarrage du Programme de microfinancement (PMF) du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) date du mois d'avril 2016. Neuf (9) projets ont été mis en œuvre dont trois (3) du lot 1/2017 et du lot 2/2018. Treize (13) nouveaux projets du lot n°3/2019, sont en attente de paiement des premières tranches de subventions. Ces vingt-deux (22) projets qui sont répartis sur trois paysages prioritaires et sur d'autres zones sont développés dans des terroirs villageois ou dans les aires, territoires et patrimoines autochtones et communautaires (APAC) adjacents aux aires protégées (AP) ou aux zones de haute valeur de conservation (ZHVC). Leurs objectifs sont articulés autour de la réduction de la pauvreté et de la pression sur la biodiversité. Le programme Congo a obtenu en fonds CORE trois (3) allocations OP6 pour les années 5 et 6, d'une enveloppe totale de \$1,000,000 USD, dont : i) Pour l'année fiscale Juillet 2017 – Juin 2018 : \$400,000 USD, ii) Pour l'année fiscale Juillet 2018 – Juin 2019 : \$400,000 USD, plus un supplément de \$200,000 USD, soit \$600,000 USD. Toutes ces allocations ont été au 30 juin 2020, attribuées à hauteur de 85% et engagées à 100%. Les cofinancements apportés en nature par les bénéficiaires attributaires s'évaluent à près de \$870,000 USD. Tous les appuis ont été orientés dans la conservation des paysages terrestres et marins, du domaine de la conservation de la biodiversité.

Au titre des neuf (9) projets développés à travers les attributions des subventions des lots 1/2017 et 2/2018 d'une enveloppe de \$400,000 USD, plus de quatre cents (400) ménages ont été mobilisés dans le cadre des cultures vivrières, du petit élevage ovins, caprins, porcins et de la valorisation des produits forestiers non ligneux. Ces derniers ont progressivement abandonné le traditionnel commerce de la viande de brousse et réduit l'effort de chasse, en faveur de la consommation domestique. Ils se sont passablement appropriés les projets et sont capables de poursuivre leurs activités dans le cadre de leurs associations respectives, en vue d'un passage à l'échelle.

Le programme SGP Congo a sous la direction du Bureau PNUD Congo apporté un appui à l'atteinte avant 2020 de l'objectif n°11 d'Aichi, sur la conservation de la biodiversité dont les corollaires permettent : la connectivité écologique et la reconnaissance des biotopes de prédilection des grands mammifères (clairières et corridors), pour l'élaboration communautaire des produits écotouristiques de bas et de moyen de gamme (éléphants et gorilles), devant contribuer à la diversification de l'économie nationale. Ainsi, l'appui du SGP/PNUD a conduit le Congo à une augmentation de près de 4% de la superficie des

aires protégées, se rapprochant significativement de la borne assignée qui est de 17% du territoire terrestre national, lequel se situe actuellement à près de 12%. Dans la même optique, des textes réglementaires ont été élaborés pour muter les agrégats des zones de haute valeur de conservation (ZHVC), biotopes de prédilection des éléphants, des gorilles et des oiseaux migrateurs, hors aires protégées du segment Congo du Paysage TRIDOM, en concessions écotouristiques.

Par ailleurs, la géolocalisation du dispositif des terroirs villageois bénéficiaires des projets SGP et des séries de conservation et de protection dans les concessions forestières, dont la reconnaissance a été faite dans le cadre de l'appui à l'atteinte de l'objectif n° 11 d'Aichi sur la biodiversité, indique la possibilité de garantir l'interconnectivité écologique intra et inter paysages transfrontaliers du septentrion Congolais : TRIDOM, TNS, LTLT, à travers la surveillance communautaire continue des clairières et des corridors de prédilection des grands mammifères en collaboration avec le secteur privé des concessions extractives de proximité. Le SGP Congo n'a pas encore obtenu un prix national ou international

Enfin, au cours de ces quatre (4) années d'existence, le SGP Congo a appris à renforcer la vie associative culturellement inadaptée en milieu forestier, par la responsabilisation avec bénéfice au prorata de chaque ménage membre de l'association, sous tendu par une obligation d'entraide rotative et solidaire. L'utilisation des projets issus des allocations SGP pour la mobilisation en « Matching fonds », les fonds de développement local générés par la RSE du secteur privé de l'industrie du bois. La détection de la justice des faibles, dans le cadre de la chaîne de poursuite des infractions aux lois et règlements en matière de lutte anti-braconnage des grands mammifères protégés, dans laquelle seuls les chasseurs « Petits poissons » pris en flagrant délits sont interpellés, tandis que les commanditaires « Gros poissons » ne sont pas jamais inquiétés et continue allégrement la sale besogne.

### 3. PRIORITÉS DES PAYS ET ALIGNEMENT STRATÉGIQUE

#### 3.1. Alignement sur les priorités nationales

Tableau 1 . Liste des conventions et plans ou programmes nationaux/régionaux pertinents

Conventions + cadres de planification nationaux	Date de ratification / d'achèvement
Dialogues nationaux GEF-7	NA
Convention sur la diversité biologique (CDB)	25 juin 1996
Stratégie et Plan d'action nationaux pour la biodiversité de la CDB (SPANB)	2015
Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages (APA)	4 février 2015
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)	25 juin 1996
Communications nationales à la CCNUCC (1 <sup>ère</sup> , 2 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup> )	2001, 2009, 2020 (en élaboration)
Mesures d'atténuation appropriées au niveau national (NAMA) de la CCNUCC	N/A
Plans d'action nationaux d'adaptation (PANA) de la CCNUCC	2012
Contributions déterminées au niveau national (CDN) pour l'Accord de Paris	CPDN: 2016
Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD)	Janvier 1999
Programmes d'action nationaux au titre de la CCNUCC (PAN)	NA
Convention de Stockholm (CS) sur les polluants organiques persistants (POP)	5 octobre 2006

Plan national de mise en œuvre (PNMO) de la CS	N,A
Convention de Minamata (CM) sur le mercure	6 août 2019
Objectifs de développement durable (ODD) - Agenda 2030 de l'ONU	décembre 2016
Examens nationaux volontaires (VNR) pour les ODD des Nations Unies	2019
Programmes d'action stratégique (PAS) pour les masses d'eau internationales partagées (IW) <sup>2</sup>	NA
Autres (énumérer) selon le cas	
- Plan national d'action pour l'environnement (PNAE)	1996 (en révision)
- Stratégie nationale de développement durable	2011
- Stratégie et plan d'action de développement du secteur de l'artisanat minier en République du Congo	2013
- Plan d'action national pour l'extraction artisanal et à petite échelle de l'or de la République du Congo	2019

### 3.2. Lacunes et possibilités

#### 3.2.1 Principales lacunes

- Absence d'une bonne gouvernance entre parties prenantes ;
- Faible implication des communautés et de la société civile des terroirs concernés dans la mise en œuvre des initiatives de développement et de protection de l'environnement ;
- Faible implication des collectivités locales dans la gestion des ressources naturelles ;
- Faiblesses juridiques : méconnaissance des textes juridiques par les communautés concernées ; non-respect des textes existants souvent non assortis des textes d'application ; absence des textes spécifiques, par exemple sur la gestion des produits chimiques (POP, PCB), l'exploitation artisanale de l'or, etc. ;
- Faible prise en compte du genre et de la vision globale de développement des communautés de base ;
- Faiblesse du niveau d'instruction des communautés locales ;
- Faiblesse des capacités nationales et locales dans les domaines de l'élaboration, la gestion et le suivi-évaluation des projets/programmes ;
- Prédominance du travail individuel au détriment du travail collectif au sein des organisations communautaires ou paysannes ;
- Faibles connaissances sur les potentialités et la dynamique environnementale

#### 3.2.2 Principales possibilités

- Existence des mécanismes institutionnels et cadres juridiques, pouvant permettre l'implication des communautés dans les activités de développement et de protection de l'environnement ;
- Exigence, au travers de l'étude ou notice d'impact environnemental et social (audience publique), de l'implication des communautés du terroir concerné, dans le montage et la mise en œuvre des projets socioéconomiques ;

<sup>2</sup> Veuillez également identifier les projets régionaux existants d'IW et les PAS régionaux adoptés par les pays partageant des masses d'eau internationales afin d'aligner les interventions locales du PMF. Veuillez consulter ce site Web pour trouver certains des PAS : <http://iwlearn.net/publications/SAP>

- Exigence des organismes de financement des programmes et/ou projets, de la question du genre et de l'implication des communautés dans ces programmes et/ou projets ;
- Prédilection de la main d'œuvre des localités à la réception des projets ;
- Existences des opportunités des financements pour la mise en œuvre des projets en faveur ou impliquant les communautés de base.

### 3.3. Priorités stratégiques du programme national du PMF/OP7

Tableau 2. Alignement du programme de pays du PMF sur les initiatives stratégiques du PMF/OP7 et les priorités/projets/programmes pays

1	2	3
<b>Initiatives stratégiques de l'OP7 du PMF/ FEM</b>	<b>Priorités du programme national du PMF/OP7</b>	<b>Complémentarité du programme de pays du PMF avec le FEM, le PNUD et d'autres projets et programmes</b>
<b><i>Conservation communautaire des écosystèmes et des espèces menacés</i></b>	Principaux objectifs/centres d'intérêt : <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Améliorer l'efficacité de la gestion des aires protégées par le biais des APACs et d'une gouvernance partagée avec le secteur privé et le gouvernement.</li> <li>2) Améliorer les pratiques et les approches favorables à la conservation biodiversité menées par les communautés, y compris la promotion de l'économie bleue (p. ex. agriculture, pêche, foresterie, tourisme, infrastructures, etc.)</li> <li>3) Renforcer les actions menées par la communauté pour la protection des espèces menacées</li> </ol>	Output 2.1 CPD_PNUD : Les populations vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes (hommes/femmes) dans les zones ciblées, ont accès à des opportunités économiques viables, diversifiées et respectueuses de l'environnement dans le domaine agricole et de l'écotourisme
<b><i>Agriculture et pêche durables et sécurité alimentaire</i></b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Accroître l'efficacité et l'efficacité de l'ensemble de la production alimentaire et de la chaîne de valeur, y compris dans les écosystèmes vulnérables (montagnes, PEID, etc.).</li> <li>2) Accroître la diversification et l'amélioration des moyens d'existence</li> <li>3) Éliminer la déforestation de la chaîne d'approvisionnement et étendre la restauration des terres dégradées.</li> </ol>	Output 2.1 CPD_PNUD : Les populations vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes (hommes/femmes) dans les zones ciblées, ont accès à des opportunités économiques viables, diversifiées et respectueuses de l'environnement dans le domaine agricole et de l'écotourisme

<p><b><i>Co-avantages de l'accès à l'énergie émettant peu de carbone</i></b></p>	<p>Soutenir la mise en œuvre de l'Accord de Paris et des CDN</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Promouvoir des technologies renouvelables et à haut rendement énergétique offrant des avantages socio-économiques et améliorant les moyens de subsistance.</li> <li>2) Promouvoir les besoins en services énergétiques hors réseau dans les zones rurales et urbaines.</li> </ol>	<p><u>Output 2.3 CPD_PNUD</u> : Des mesures, juridiques et réglementaires pour promouvoir le développement des énergies renouvelables et faciliter l'accès aux populations dans les zones ciblées sont promues par le Ministère en charge de l'énergie</p>
<p><b><i>Renforcer l'inclusion sociale</i></b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Promouvoir des initiatives ciblées</li> <li>2) Intégrer l'inclusion sociale dans tous les projets</li> </ol>	<p>Output 2.1 CPD_PNUD : Les populations vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes (hommes/femmes) dans les zones ciblées, ont accès à des opportunités économiques viables, diversifiées et respectueuses de l'environnement dans les domaines agricole et de l'écotourisme</p>
<p><b><i>Gestion des connaissances</i></b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Saisir les connaissances et les leçons tirées des projets et des activités</li> <li>2) Améliorer les capacités des OSC/OCB</li> <li>3) Organiser des échanges Sud-Sud pour promouvoir le transfert de technologie et la reproduction des bonnes pratiques</li> </ol>	
<p><b><i>Gestion, suivi et évaluation des résultats</i></b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Administrer la nouvelle stratégie de S&amp;E dans la conception, la mise en œuvre et la prise de décision globale des programmes et projets de pays en utilisant des mécanismes participatifs.</li> </ol>	

## 4. PAYSAGES TERRESTRES ET MARINS PRIORITAIRES ET INITIATIVES STRATÉGIQUES DE L'OP7

### 4.1. Octroi de subventions dans les paysages terrestres et marins prioritaires <sup>3</sup>

#### Procédé de sélection des paysages terrestres et marins prioritaires

Le Bassin du Congo dispose d'une douzaine de paysages dont la moitié est en partage entre la République du Congo. Il s'agit du Tri-National de la Sangha (TNS) entre le Congo, le Cameroun et la RCA ; du Tri-National *Dja, Odzala, Minkébé* (TRIDOM) entre le Congo, le Cameroun et le Gabon ; du Binational Lac *Telé -Lac Tumba* (LTLT) entre les deux Congo RC et RDC ; du Binational *Léconi-Batéké Léfini* entre le Congo et le Gabon ; du *Tri-Mayombe* entre le Congo, l'Angola et la RDC et du Binational *Ngamba-Conkouati* entre le Congo et le Gabon.

Les paysages forestiers comprennent des macro-zones : aires protégées ; concessions extractives (forestières, minières, agro-industrielles, semi-industrielle d'or) ; concessions écotouristiques ; terroirs de développement communautaire ; maillage infrastructurel national. La résilience de ces derniers dépend fortement de l'affectation et de l'utilisation durable des terres, de l'effectivité et de l'efficacité de gestion des aires protégées et des zones de haute valeur de conservation situées dans les concessions extractives, pour le maintien et /ou la restauration de la connectivité écologique intra et inter paysages assurés, par la migration des grands mammifères et des oiseaux migrateurs et enfin de la mise en place d'un statut internationalement reconnu par toutes les parties prenantes.

Les paysages susmentionnés abritent d'importantes potentialités bioécologiques et économiques. Ils contiennent plusieurs sources et affluents du bassin du Congo. La densité humaine est relativement faible, avec des proportions limitées de peuples autochtones. Le braconnage des éléphants pour l'ivoire, des pangolins pour les écailles, les perroquets pour la compagnie, les gorilles pour les fétiches, le trafic de la viande de brousse, la déforestation pour le bois énergie et le charbon de bois et les perspectives récentes d'exploitation pétrolière en périphérie des tourbières, sont de très graves menaces.

#### a) Paysages terrestres et marins choisis pour l'OP7

La République du Congo s'engage à renforcer son intervention, dans une approche de cofinancement avec les collectivités locales et/ou les ONG locales, l'appui au développement des activités communautaires de conservation-développement, en vue de la réduction de la pauvreté et de la pression sur la biodiversité, dans les terroirs villageois et APACs adjacents aux aires protégées ou aux zones de haute valeur de conservation dans les paysages TRIDOM, LTLT et *Léconi-Batéké Léfini*, avec la disponibilité d'une enveloppe d'allocation ne dépassant pas 70% de la totalité annuelle.

NB : Cartes et détails des paysages en annexe

#### Paysages TRIDOM et LTLT

- Le maintien et/ou la restauration de la connectivités écologiques Intra et Inter Paysages contigus : TRIDOM –LTLT, à travers la surveillance communautaire continue des clarières de prédilection des grands mammifères et des oiseaux migrateurs et des corridors les raccordant, couplée à l'élaboration des produits écotouristiques de bas et de moyen de gamme (observations de gorilles, éléphants, oiseaux migrateurs, géants arbres millénaires, productions culturelles des communautés locales et des peuples autochtones), ainsi que le développement des chaînes de valeurs (artisanat, cueillette, domestication, transformation, conditionnement et distribution

<sup>3</sup> Consultation de divers documents d'orientation sur la sélection et l'évaluation des paysages terrestres et marins.

dans les grandes surfaces, d'une part des produits forestiers non ligneux (PFNL) des espèces à protéines animales et végétales de forte valeur ajoutée (miel et cire d'abeilles, larves de hanneton et de papillon, poivre noir, huiles essentielles des graines du palmier raphia (*kolo*), mangue sauvage (*Irvingia gabonensis*) et mobala (*Pentaclétra macropylla*), les plantes médicinales, les feuilles de marantacée, l'engrais en fumure organique produit à partir de la Jacynthe d'eau encombrant les rivières et d'autre part les cultures vivrières à court cycle de production et agroforestières, la chasse et la pêche villageoise labélisées en emballage sous vide, le tout se faisant en harmonie avec les procédés sédentarisés, intensifs, rentables et respectueuses de l'environnement en conformité avec les dispositions des plans simples de gestion des terroirs villageois aménagés, intégrant des marchés forains organisés pour l'écoulement des produits sur le marché. Aussi le métayage volailles, ovins, caprins, porcins en élevage bio est encouragé.

- La récupération et la valorisation communautaire des bois tombés en rebuts « déchets » issus de l'industrie du bois (75% du volume brut est abandonné ou brûlé), pour réduire le déficit criard en besoin de bois énergie et de service des grands centres urbains et des bases vies industrielles, par le développement des chaînes de valeur de distribution sous forme de : stères de bois de chauffe, sacs de charbon de bois, brique de sciure/copaux, divers bois de service et d'ébénisterie.
- La sensibilisation et la dépollution communautaire du mercure et des plantes envahissantes, ainsi que l'implantation des veilles qualitative et quantitative des niveaux et débits dans les grands affluents du bassin du Congo, dans le segment Congo du paysage Tri-national *Dja-Odzala-Minkébé* (TRIDOM), en partenariat avec les attributaires des concessions d'exploitation semi industrielle de l'or et ou du diamant et les autres attributaires de proximité.

#### Paysage Léconi-Batékés-Léfini

- La conservation et/ou la restauration communautaire des zones de captages des eaux, des berges et des bassins versants des affluents des cours d'eaux internationaux du Bassin du Congo, des rivières *Léfini, Djoué, Lessio, Louna, Létili, Ogooué* et *Bouenza*; dans une perspective de reconversion des producteurs informels du bois d'énergie, du charbon de bois et du sciage artisanal, alimentant le marché de Brazzaville, la capitale de la République du Congo.
- Le développement dans les terroirs villageois périphériques au sanctuaire de gorilles de Lessio-Louna et de la Réserve de la Léfini, des chaînes de valeur de produits forestiers non ligneux (PFNL), de cultures vivrières et de pêcheries traditionnelles sédentarisés, rentables et respectueuses de l'environnement, pour la réduction de la pauvreté et de la pression sur la biodiversité.

Il convient de signaler que depuis le démarrage des activités sur le terrain en 2017, le SGP Congo, développe ses activités dans les Paysages Tri National *Dza-Odzala-Minkébé, Lac Télé -Lac Tumba* et *Léconi Batékés-Léfini*. La reconduction de ces paysages dans la 7ème phase opérationnelle s'explique par l'importance globale des forts enjeux de conservation et de développement dont la gestion se trouve encore aux étapes liminaires

#### **b) Initiatives stratégiques de l'OP7 dans les paysages terrestres et marins**

- Mener un plaidoyer auprès des administrations spéciales, en vue de faire insérer dans les lois et règlements en matière de concessions d'orpillage et diamantifère alluvionnaire semi-

industrielle, l'exemption stricte de l'usage du mercure et les compensations des impacts écologiques associés aux fins de la mise en place de l'approche « carbone offset ».

- Appuyer la mise en place d'un mécanisme de financement durable pour la conservation et/ou la restauration des zones de captage des eaux, des bassins versants, des forêts ripicoles et des berges des affluents majeurs des cours d'eaux internationaux, à travers le prélèvement d'un centime additionnel du KWh d'électricité produit par les barrages hydroélectriques implantés sur les emprises desdits cours d'eaux.
- Mener un plaidoyer auprès des administrations spéciales, en vue de faire insérer dans le développement des schémas départementaux d'aménagement du territoire (SDAT), à travers les 'outils "CLIP" et "MARP" l'aménagement et le développement durable, des terroirs villageois officiels et des aires et territoires du Patrimoine Autochtone et Communautaire (APAC) pour la réduction de la pauvreté et de la pression sur la biodiversité, la sécurité de la tenure foncière face aux diverses menaces, la préservation des zones de haute valeur de conservation (ZHVC), des zones humides et des tourbières, ainsi que le renforcement des capacités à la résilience de la propriété intellectuelle. L'approche devait aussi permettre l'élaboration des produits ci-après :
  - Le micro-zonage de chaque terroir villageois sélectionné est réalisé et les règles de gestion établies et ponctuées par un plan de reconversion sociale des acteurs cibles du grand braconnage de l'éléphant et du trafic de la viande de brousse;
  - Les eco-moniteurs sont formés en matière de surveillance communautaire continue des clairières et des corridors de migrations des grands mammifères et sur la gestion simple et durable des ressources naturelles de leurs terroirs villageois respectifs, pour la réduction de la pauvreté et la pression sur la biodiversité à travers le développement de l'Ecotourisme communautaire;
  - Les gorilles et les éléphants sont observables dans les clairières, les corridors et autour des espèces végétales appréciées en fructification (actuels et potentiels hotspots du grand braconnage);
  - Les PFNL à haute valeur ajoutée sont identifiés, les conditions de production et d'écoulement de ces PFNL sont améliorées à travers la domestication, la transformation, le conditionnement et la distribution dans les grandes surfaces;
  - L'effort de chasse villageoise est réduit et le trafic de l'ivoire et de la viande de brousse est interdite;
  - Les pratiques agroforestières et d'entraide mutuelle sont intégrées dans le développement des cultures vivrières au détriment du travail associatif culturellement inadapté ;
  - La pratique du métayage Ovins-Caprins est renforcée ;
  - La technique des pêcheries traditionnelles est réactivée et l'aquaculture est intégrée et vulgarisée ;
  - Les protocoles d'ententes de gestion des ressources naturelles sont établis.
- Mener un plaidoyer auprès des parties prenantes en vue d'initier, dans le cadre du projet régional du programme d'impact « changement transformationnel dans la gestion durable des forêts dans les paysages transfrontaliers du bassin du Congo » (CBSL), l'insertion d'une composante communautaire transfrontalière, de maintien et/ou de restauration des connectivités



écologiques intra & inter paysages TRIDOM –TNS- LTLT entre le Congo, le Gabon, le Cameroun, la RCA et la RDC dans le Bassin du Congo.

#### **4.2. Subventions en dehors des paysages terrestres et marins prioritaires**

Les thématiques d'intervention hors paysages sont essentiellement articulées autour des projets novateurs, inclusifs et percutants, en perspectives du soutien au développement des projets dans les paysages retenus. Une enveloppe d'allocation ne dépassant pas 30% de la totalité annuelle est disponible. Cette dernière sera complétée par le Fonds CORE FEM7 Congo, dans l'enveloppe dédiée au SGP Congo et d'autres sources de cofinancement. A cet effet, les projets ci-dessous ont été jugés éligibles :

- Le renforcement des capacités des OSC/OCB bénéficiaires des projets;
- Les initiatives/projets d'inclusion sociale (par exemple, subventions pour les peuples autochtones<sup>4</sup>);
- La gestion des connaissances;
- La gestion durable des pêcheries de fruits de mer et la conservation des mangroves dans le littoral.

##### **a) Renforcement des capacités des OSC/OCB bénéficiaires des projets**

Le SGP Congo dispose des formations en matière d'aménagement et gestion des terroirs villageois, ainsi que des APACs pour la réduction de la pauvreté et de la pression sur la biodiversité. La surveillance communautaire des biotopes de prédilection des grands mammifères et des oiseaux migrateurs pour le développement de l'écotourisme communautaire. Le développement des chaînes de valeurs des produits forestiers non ligneux à valeur ajoutée. La méthodologie de mise en place et de développement des projets de communautés rurales.

##### **b) Promouvoir l'inclusion sociale, notamment l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes**

Il est important de s'assurer que les aspects genre soient pris en compte afin que les femmes, les jeunes et les hommes ainsi que les personnes handicapées et les autres minorités, participent au même titre et bénéficient équitablement des opportunités offertes par l'utilisation durable des ressources naturelles. Les femmes sont très impliquées dans la chaîne de valeur de la viande de brousse, soit en qualité de compagnes des chasseurs ; à ce titre, elles interviennent dans le conditionnement ou fumage de la viande, soit dans le commerce comme grossistes, détaillantes, propriétaires de restaurants et consommatrices. Elles sont dans certains cas directement mêlées aux opérations de chasse qui généralement sont considérées comme des activités d'homme, notamment par la fourniture de certains moyens et accessoires de chasse (fusils, munitions, engins éclairants).

Au regard des missions importantes qui leur sont dévolues dans la filière de la viande de brousse, les femmes constituent de ce fait une partie prenante digne d'intérêt. Leur implication dans les différents mécanismes conduisant à l'utilisation durable des ressources fauniques devient incontournable.

Le projet intégrera de plusieurs manières les considérations de genre dans les procédures de mise en œuvre :

- En adoptant une approche sexospécifique et en mettant l'accent sur la fourniture de microcrédit aux ménages dirigés par des femmes et/ou aux ménages qui demandent des prêts avec des

---

<sup>4</sup> Comme lors de la phase opérationnelle précédente (OP6, 2015-2019), au cours de la phase OP7, les projets transversaux ne portant pas sur des paysages terrestres ou marins spécifiques peuvent utiliser jusqu'à 30 % des allocations de subventions de l'OP7 du PMF (Core et STAR) lorsque les critères de priorité et de sélection de ces projets auront été arrêtés.

activités principalement dirigées par les femmes (par ex., collecte de bois de feu et / ou produits PFNL).

- Toutes les activités de sensibilisation viseront spécifiquement les femmes et les encourageront à prendre des responsabilités, y compris à s'engager auprès des autorités en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles.
- Dans la mesure du possible et où elles existent, les organisations de femmes seront ciblées pour participer à la gestion adaptative du projet et au renforcement des capacités. En plus de ces activités, le projet adoptera les principes suivants : (i) les stéréotypes de genre ne seront pas perpétués; (ii) les femmes, les populations autochtones et les autres personnes marginalisées seront activement et clairement incluses dans les processus et les activités du projet chaque fois que cela sera possible; (iii) un langage ou un comportement dérogatoire ne seront pas tolérés.

Comme tel, le projet s'inscrit dans le classement axé sur le genre (principalement en raison du fait que les changements du statut actuel des femmes nécessiteront un travail sur le long terme au-delà de la vie du projet). Les interventions du projet permettront une représentation plus étendue et plus homogène du genre avec la possibilité de créer des activités liées à la prise en compte de la problématique hommes-femmes. En outre, on s'efforcera de permettre une représentation pertinente des hommes et des femmes aux différents niveaux de gouvernance des projets. Tout le recrutement du personnel du projet sera spécifiquement effectué en invitant et en encourageant des candidates. Les mandats du personnel clé du projet contiennent tous des responsabilités liées à la prise en compte de la problématique hommes-femmes.

#### **c) Gestion des connaissances**

La stratégie de gestion des connaissances du SGP Congo, mettra l'accent sur la documentation et la capitalisation des leçons apprises et des meilleures pratiques. Elle vise le partage d'expérience et la définition des éléments clés du succès capables d'être répliqués. Les modalités sont les suivantes : (i) la mise en place d'une plateforme de gestion des connaissances qui facilite le partage des connaissances générées au sein du portefeuille de projets financés par le SGP; (ii) encourager la participation des organisations partenaires et bénéficiaires aux conférences et ateliers d'échanges pour présenter les résultats et impacts de leurs activités; (iii) développer des banques de données sur les expériences et les résultats au moyen d'éléments vidéos et de documents écrits tels que les synthèses de résultats et d'enseignements tirés des projets; (iv) organiser les ateliers des parties prenantes tous les deux (02) ans avec les bénéficiaires de projets des deux années précédentes, de manière à tirer les leçons apprises et vulgariser les meilleures pratiques des projets ayant terminé leur mise en œuvre; (v) organiser les foires de connaissances afin de présenter les résultats acquis, partager les leçons apprises et les meilleures pratiques; (vi) la production des études de cas à partir des résultats obtenus des projets, lesquels pourront aussi être utilisés pour informer et influencer les politiques.

La production de ces documents pourra se faire à travers des microfinancements alloués aux OSC pour avoir des documents de bonne qualité et qui pourront être intégrés à la plateforme de gestion des connaissances au niveau global du SGP. Cette stratégie permettra un réseautage des bénéficiaires des investissements du SGP duquel pourront naître diverses interactions positives offrant des possibilités de démultiplication de l'impact des projets. Le SGP devra également partager avec ces bénéficiaires toute information sur d'autres opportunités et guichets de financements ; ou bien fournir des informations nécessaires aux autres donateurs, d'apporter aux organisations bénéficiaires des cofinancements qui



incrémentent les investissements SGP et contribuent à l'atteinte de l'impact global du SGP au niveau mondial.

***d) Projets éligibles dans la zone du littoral***

- L'insertion des foyers améliorés à briquettes de sciures et copaux ou de charbon bio pour l'enfumage des poissons, en vue de la réduction de la déforestation des mangroves ;
- La gestion durable des pêcheries labélisées des fruits de mer (crustacées et autres). ;
- Le maintien et ou la restauration des couloirs de connexion des eaux saumâtres pour la revitalisation des mangroves et la reproduction des fruits de mer ;
- La conservation des sites de pontes des tortues marines couplée à la dépollution des cotes marines congolaise et au recyclage des déchets collectés.

***e) Projets éligibles dans le cadre de la reconnaissance de la tenure foncière***

- La reconnaissance officielle des APACs au niveau départemental ;
- La reconnaissance officielle des terroirs villageois aménagés au niveau départemental.

## **5. PLAN DE COMMUNICATION**

Il s'articulera autour des différents outils et approches standards notamment: (i) le partage de l'information à travers des échanges fluides avec les parties prenantes en utilisant divers canaux et supports tels que les réunions de travail, les prospectus, les affiches; (ii) une bonne communication entre les bénéficiaires, les autorités gouvernementales compétentes, les principaux organismes nationaux et internationaux reliés à la problématique intervenant dans le paysage; (iii) le développement d'activités d'information du public notamment à travers les médias de proximité locaux; (iv) la promotion/diffusion des leçons apprises du Projet auprès des personnes-clés qui interviennent dans la même sphère d'activités à travers des prospectus, des pamphlets, reportages télévisés; (v) le développement du plaidoyer auprès des autorités locales, des décideurs et des partenaires de développement pour la promotion de la pertinence de l'approche paysage. Les visites de témoignages, de démonstrations et d'échanges de bonnes pratiques et succès intra et inter paysages. La formation des formateurs. L'utilisation du site Web et des communicateurs du PNUD Congo sera aussi mise à profit.

## **6. PLAN DE MOBILISATION DES RESSOURCES ET DE PARTENARIAT**

Sur la base des dispositions et des orientations de la stratégie nationale SGP Congo, la Coordination nationale lancera des appels à projets, soumissionnés par les ONG et OCB. La sélection sera faite par le Comité de pilotage. Les projets éligibles bénéficieront des subventions en conformité avec les seuils fixés par le CPMT. L'administration de tutelle est le Ministère en charge des Forêts, des Aires Protégées et de la Faune.

### **6.1. Cofinancement en espèces et en nature garanti et prévu**

#### **1) Projet**

Les ONG et OCB bénéficiaires des subventions contribueront en nature à travers, la mise à la disposition du siège, des terres d'interventions, la couverture d'au moins la moitié des charges en main d'œuvre et des frais de mobilisation des membres aux réunions.

## 2) Paysages terrestre ou marin

Le montage des projets prendra en compte la prédisposition du secteur privé et des collectivités locales de proximité, ainsi que des actions des autres partenaires évoluant dans le même contexte. Pour mettre en place des cofinancements, la coordination SGP explorera les possibilités de développer des « Matching Fonds » liés aux ressources issues des responsabilités sociétales des Entreprises (RSE) et des affectations gouvernementales dédiées aux collectivités locales des zones de développement des projets et des bénéficiaires de paiements de services environnementaux

## 3) Pays.

Dans le cadre de l'affectation des Fonds STAR OP7 de la République du Congo, la Coordination Nationale SGP a la mission de mobiliser les 5% de l'enveloppe Congo, devant revenir au SGP. Ce montant s'élève à \$505,000 USD, pour l'ensemble de la phase opérationnelle.

### 6.2. Opportunités de cofinancement

- Lancer des négociations en vue de l'établissement d'un partenariat avec le projet d'appui au développement de l'agriculture commerciale (PDAC) 2017–2022, financé par la Banque Mondiale, d'un montant de 100 millions de dollars. Ce financement, permettra d'améliorer la productivité des agriculteurs et l'accès aux marchés des groupes de producteurs et des petites et moyennes entreprises agroindustrielles. Le PDAC bénéficiera directement à près de 500,000 personnes.
- Poursuivre les négociations en vue de la mise en place d'autres partenariats du type « Projet d'appui à la conservation communautaire de la Faune et de la Flore dans les concessions forestières aménagées et les concessions écotouristiques dans les départements de la *Likouala*, la *Sangha* et la Cuvette Ouest »

## 7. PLAN DE GESTION DES RISQUES

Tableau 3. Description des risques identifiés dans l'OP7

Risques identifié	Degré de risque (faible, moyen, élevé)	Probabilité du risque (faible, moyen, élevé)	Mesure d'atténuation des risques prévue
Maltraitance intra ou inter des CLPA	Elevé	Moyen	Mettre en place un dispositif de veille et de mitigation des plaintes dans tous les terroirs villageois et APACs des zones d'interventions
Inadaptation de l'ONG d'encadrement	Elevé	Moyen	Mettre en place des partenariats entre les ONG bénéficiaires et les ONG expérimentées sous tendus par des protocoles de renforcement de capacités
Déboisement démesuré pour des travaux champêtres	Faible	Faible	Mettre en place des pratiques de sédentarisation de l'agriculture

Perturbation du calendrier culturel	Faible	Faible	Encourager les semences améliorées à court cycle et promouvoir la pratique de l'agroécologie
Instabilité des institutions de la République	Faible	Faible	Appuyer le développement des projets à partir des segments de paysages transfrontaliers des pays voisins en paix
Absence d'esprit et de culture de travail en association et ou en coopérative	Elevé	Elevé	S'appuyer sur les ménages travaillant en ristourne avec des parcelles témoins appartenant à l'association bénéficiaire
COVID 19 dans les départements d'implantation des projets	Faible	Faible	Renforcer la mise en place et la sensibilisation sur des mesures barrières
Non adhésion des collectivités locales des zones d'implantations des projets	Faible	Faible	Réduire le champ d'action de l'initiative puis susciter les échanges avec les départements favorables

Un dispositif spatio-temporel de suivi sera mis en place pour l'identification et le suivi des risques, la détermination des mesures d'atténuation, ainsi que l'évaluation des résultats obtenus, la documentation et le passage à l'échelle des expériences.

## 8. PLAN DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Au-delà du Comité National de Pilotage (CNP), le suivi et l'évaluation de la stratégie nationale se feront sur la base d'un dispositif spatio-temporel de suivi écologique et socio-économique à deux niveaux : (i) des paysages sélectionnés par la coordination nationale du programme de micro financement du FEM avec la participation éventuelle des représentants du CNP à travers le suivi et la mise en œuvre des plans opérationnels locaux à raison d'une tournée semestrielle parcourant par échantillonnage raisonné, par péréquation et/ou par ciblage les projets retenus; et (ii) national par le PNUD et le CNP qui veilleront à la cohérence et à l'état d'avancement de l'exécution des différents plans opérationnels, puis à l'assurance qualité des résultats obtenus dans les paysages et au niveau des thèmes transversaux.

Le CPMT pourra aussi faire appel à une évaluation indépendante et un audit qui passeront en revue les réalisations dans les différents paysages et au niveau transversal, puis soumettront les conclusions et recommandations au Ministère de tutelle.

## 8.1. Approches de suivi aux niveaux des projets et des pays

Tableau 4. Plan de S&E au niveau du programme national

Activité de S&E	Objet	Parties responsables	Source du budget	Calendrier
Élaboration de la stratégie nationale du programme (SNP)	Cadre d'action comprenant l'identification des projets communautaires.	CN, CNP, parties prenantes nationales, bénéficiaires	Une subvention de planification du PMF pour l'embauche d'experts-conseils peut être utilisée pour mettre à jour le plan OP7 de la SNP.	Au début de l'OP7
Dans le cadre des réunions du CNP, examen continu des résultats et de l'analyse des projets. Cela comprend un examen annuel de la SNP.	Évaluer l'efficacité des projets, du portefeuille de pays, de l'apprentissage et de la gestion adaptative.	CN, CNP, Bureau de pays du PNUD. Les délibérations finales ont été partagées/analysées avec les collègues du CPMT.	Temps du personnel, budget de fonctionnement du pays	Au moins un examen annuel <sup>5</sup> pour s'assurer que la SNP OP7 est sur la bonne voie pour atteindre ses résultats et apporter des modifications opportunes et fondées sur des données probantes à la SNP, au besoin <sup>6</sup> .
Enquête du Rapport annuel de suivi <sup>7</sup>	Permettre un reporting efficace au CPMT et au FEM. Il sert d'outil principal pour enregistrer et présenter analytiquement les résultats aux donateurs.	CN/AP en étroite collaboration avec le CNP. Le CPMT fournit un appui technique d'orientation et reçoit la soumission finale des pays pour des actions supplémentaires	Temps du personnel	Une fois par an en juin-juillet
Revue du portefeuille de pays	Saisie des résultats méthodologiques du portefeuille à un moment donné pour	CN, CNP	La subvention de planification du PMF pour engager des consultants peut être	Une fois par phase opérationnelle

<sup>5</sup> Il est recommandé que l'examen annuel de la SNP se fasse près des présentations relatives à la AMR pour que les deux processus puissent profiter l'un de l'autre (le calendrier suggéré est de mai à juillet).

<sup>6</sup> Veuillez noter que le document SNP OP7 sera considéré comme un document dynamique et pourra être mis à jour périodiquement par l'équipe de pays du PMF et le CNP afin de tenir compte de tout ajustement nécessaire pour assurer un impact maximum. Ce processus de mise à jour de la SNP devrait faire partie de l'examen annuel de la SNP.

<sup>7</sup> Il est obligatoire de soumettre en temps opportun et de qualité les soumissions au niveau des pays dans le cadre du *processus de suivi annuel*. En tant que Programme mondial, il permet au CPMT de présenter des rapports globaux au FEM, au PNUD et à d'autres parties prenantes.

Activité de S&E	Objet	Parties responsables	Source du budget	Calendrier
	<p>noter les changements au niveau de l'impact ainsi qu'une adoption plus large. L'objectif est d'appuyer la présentation de rapports aux intervenants, l'apprentissage et le soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre stratégiques de la SNP.</p>		<p>utilisée pour entreprendre l'examen de l'impact des cycles opérationnels précédents et utiliser les leçons pour l'élaboration et la mise en œuvre de la SNP de l'OP7.</p> <p>On peut s'attendre à un soutien technique mondial en matière de S&amp;E.</p>	
Base de données SGP	Garantir l'enregistrement de tous les apports du projet et du programme de pays dans la base de données du PMF.	CNP, PAS,	Temps du personnel	Tout au long de la phase opérationnelle. Assurer l'assurance de la qualité et l'achèvement des données avant le cycle annuel de surveillance (de mai à juin de chaque année).
Audit	Veiller au respect des règles et normes de mise en œuvre et de gestion du projet.	UNOPS / Sous-traitant externe. CN/ AP pour fournir le soutien nécessaire.	Budget de fonctionnement global	Annuellement pour certains pays sur la base d'une évaluation des risques

## 8.2. Cadre de résultats de la SNP








Tableau 5 : Cadre de résultats Stratégie nationale de programme de l'OP7 du PMF

<p><b>Alignement sur les ODD</b> La stratégie du PMF contribuera aux huit (8/17) ODD ci-après : N°1 Pas de pauvreté ; N°2 Faim zéro ; N°5 Egalité entre les sexes ; N°12 Consommation et production responsable ; N°13 Changement climatique ; N°14 Vie Aquatique ; N°15 Vie terrestre ; N°17 Partenariat pour la réalisation des objectifs</p>		
<p><b>Synergie avec le descriptif de programme de pays (DPP) du PNUD :</b> Les résultats du DPP avec lesquelles cette SNP est en synergie sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Produit 1</b> : Les populations vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes des zones ciblées, ont accès à des opportunités économiques viables, diversifiées et respectueuses de l'environnement grâce à l'agriculture durable et à l'écotourisme.</li> <li>- <b>Produit 2</b> : Les institutions nationales et les populations adoptent des cadres, des pratiques et des mesures de gestion durable de la biodiversité pour lutter contre les effets du changement climatique.</li> </ul>		
<p><b>Objectif du programme de l'OP7 du PMF : Promouvoir et soutenir des initiatives novatrices, inclusives et ayant un impact, et encourager les partenariats multipartites au niveau local pour aborder les problèmes environnementaux mondiaux dans les paysages terrestres et marins prioritaires.</b></p>		
1 Initiatives stratégiques de la SNP de l'OP7 du PMF	2 Indicateurs et objectifs de la SNP de l'OP7	3 Moyens de vérification
<p><u>Initiative stratégique 1 :</u> <b>Conservation communautaire des écosystèmes et des espèces menacés</b></p> <p>Principaux objectifs/centres d'intérêt :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Améliorer l'efficacité de la gestion des aires protégées par le biais des APACs et d'une gouvernance partagée avec le secteur privé et le gouvernement.</li> <li>2) Améliorer les pratiques et les approches favorables à la biodiversité menée par les communautés, y compris la promotion de l'économie bleue (p. ex. agriculture, pêche, foresterie, tourisme, infrastructures, etc.)</li> </ol> <p>Renforcer les actions menées par la communauté pour la protection des espèces menacées</p>	<p><i>170.000 hectares de paysages faisant l'objet d'une gestion améliorée au profit de la biodiversité (indicateur fondamental 4.1 du FEM)</i></p> <p><i>33.490 hectares d'aires protégées terrestres bénéficiant d'une efficacité de gestion améliorée (indicateur fondamental 2.2 du FEM)</i></p> <p><i>136.000 hectares d'habitat terrestre dans le cadre de pratiques améliorées au profit de la biodiversité ; à l'exclusion des zones protégées (indicateur fondamental 5 du FEM)</i></p> <p><i>10 désignations et/ou de réseaux d'aires protégées/conservées communautaires renforcés</i></p> <p><i>25 terroirs villageois aménagés et gérés pour la réduction de la pauvreté et de la pression sur la biodiversité</i></p>	<p><i>Rapports individuels sur les projets établis par les équipes de pays du PMF (dans le cadre des rapports d'avancement à mi-parcours et finaux)</i></p> <p><i>Variables de comparaison de l'évaluation de référence (utilisation de modèles conceptuels et de données des partenaires, le cas échéant)</i></p> <p><i>Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF</i></p> <p><i>Examen du programme national</i></p>
<p><u>Initiative stratégique 2 :</u> <b>Agriculture et pêche durables et sécurité alimentaire</b></p>	<p><i>170.000 hectares de paysages faisant l'objet d'une gestion durable des terres dans les systèmes de production (indicateur fondamental 4.3 du FEM)</i></p>	<p><i>Rapports individuels sur les projets établis par les équipes pays du PMF (dans le cadre des</i></p>

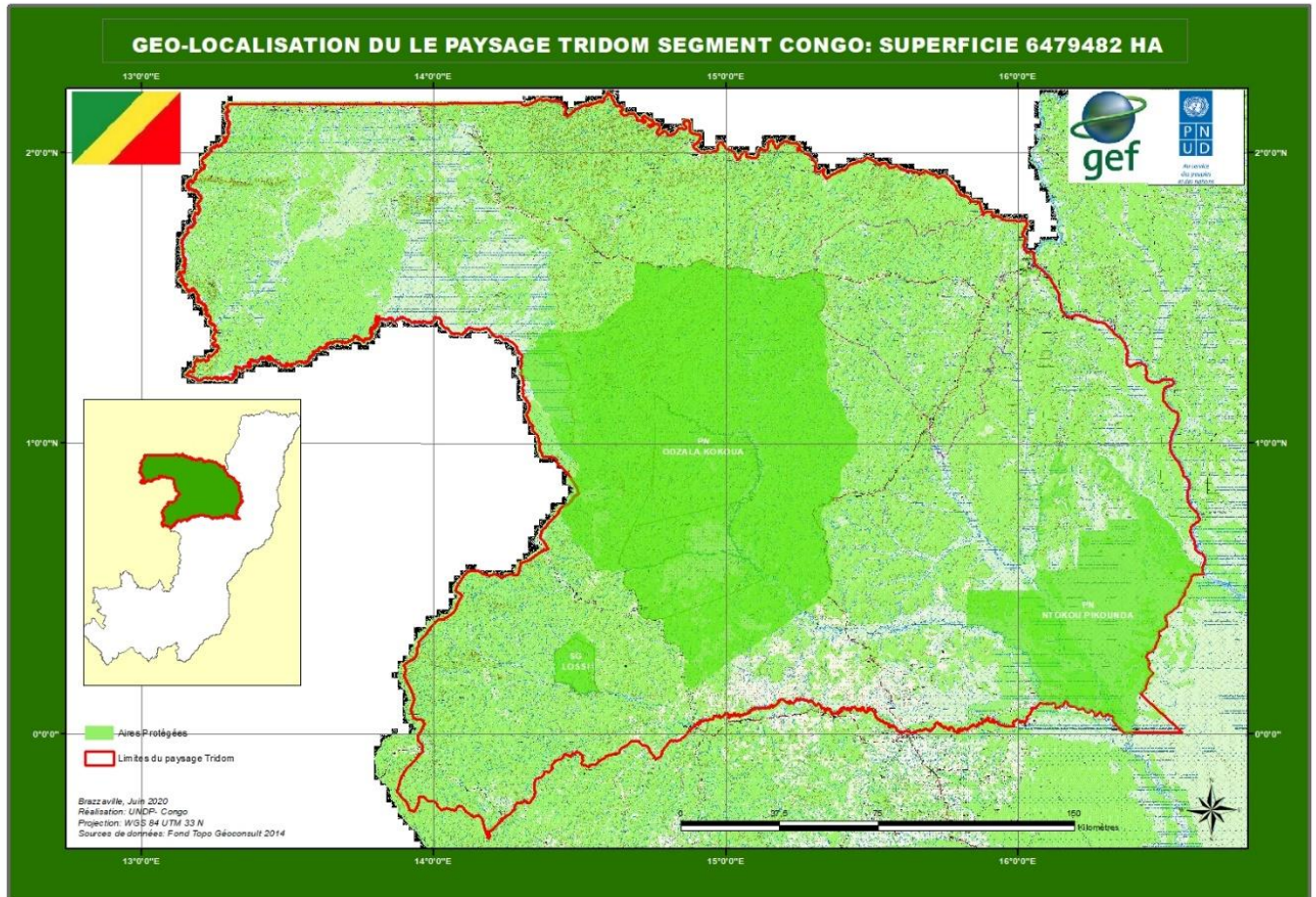
<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Accroître l'efficacité et l'efficacité de l'ensemble de la production alimentaire et de la chaîne de valeur, y compris dans les écosystèmes vulnérables (montagnes, PEID, etc.).</li> <li>2) Accroître la diversification et l'amélioration des moyens d'existence</li> <li>3) Éliminer la déforestation de la chaîne d'approvisionnement et étendre la restauration des terres dégradées.</li> </ol>	<p><i>250.000 hectares de terres agricoles dégradées restaurées (hectares) (indicateur fondamental 3.1 du FEM)</i></p> <p><i>3 liens et de partenariats pour des pratiques de production alimentaire durable (telles que la diversification et l'intensification durable) et la gestion de la chaîne d'approvisionnement (en particulier les PME)</i></p> <p><i>640 petits exploitants d'élevages et agricoles soutenus en vue d'atteindre les objectifs nationaux de neutralité en matière de la dégradation des terres (NDT)</i></p>	<p><i>rapports d'avancement à mi-parcours et finaux)</i></p> <p>Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF</p> <p>Examen du programme national</p> <p>Indicateurs de résilience socio-écologique pour les paysages de production (SEPLs) Indicateurs de résilience</p>
<p><u>Initiative stratégique 7 :</u></p> <p><b>Renforcer l'inclusion sociale</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Promouvoir des initiatives ciblées</li> <li>2) Intégrer l'inclusion sociale dans tous les projets</li> </ol>	<p><i>1.280 bénéficiaires directs ventilés par sexe en tant que co-avantage de l'investissement du FEM (indicateur de base 11 du FEM)</i></p> <p><i>03 projets du PMF dirigés par des femmes et/ou des mécanismes concrets d'intégration visant à accroître la participation des femmes.</i></p> <p><i>10 projets du PMF qui ont ciblé l'appui aux peuples autochtones en termes de programmation et de gestion au niveau des pays.</i></p> <p><i>07 projets du PMF qui démontrent des modèles appropriés d'engagement des jeunes</i></p> <p><i>02 projets du PMF qui illustrent des modèles d'engagement des personnes handicapées.</i></p>	<p>Rapports individuels sur les projets établis par les équipes pays du PMF</p> <p>Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF</p> <p>Examen du programme national</p>
<p><u>Initiative stratégique 8 :</u></p> <p><b>Gestion, suivi et évaluation des résultats</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Administrer la nouvelle stratégie de S&amp;E dans la conception, la mise en œuvre et la prise de décision globale des programmes et projets de pays en utilisant des mécanismes participatifs.</li> </ol> <p><b>Gestion des connaissances</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Saisir les connaissances et les leçons tirées des projets et des activités</li> </ol>	<p><i>01 projet administrant des modalités de gestion des résultats dans la conception et l'exécution des programmes et la prise de décisions globales au moyen de mécanismes participatifs.</i></p> <p><i>Une fois par trimestre : Fréquence de la mise à jour de la base de données du PMF pour une collecte, une gestion et une analyse efficaces des données à</i></p>	<p>Rapports individuels sur les projets établis par les équipes pays du PMF</p> <p>Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF</p>

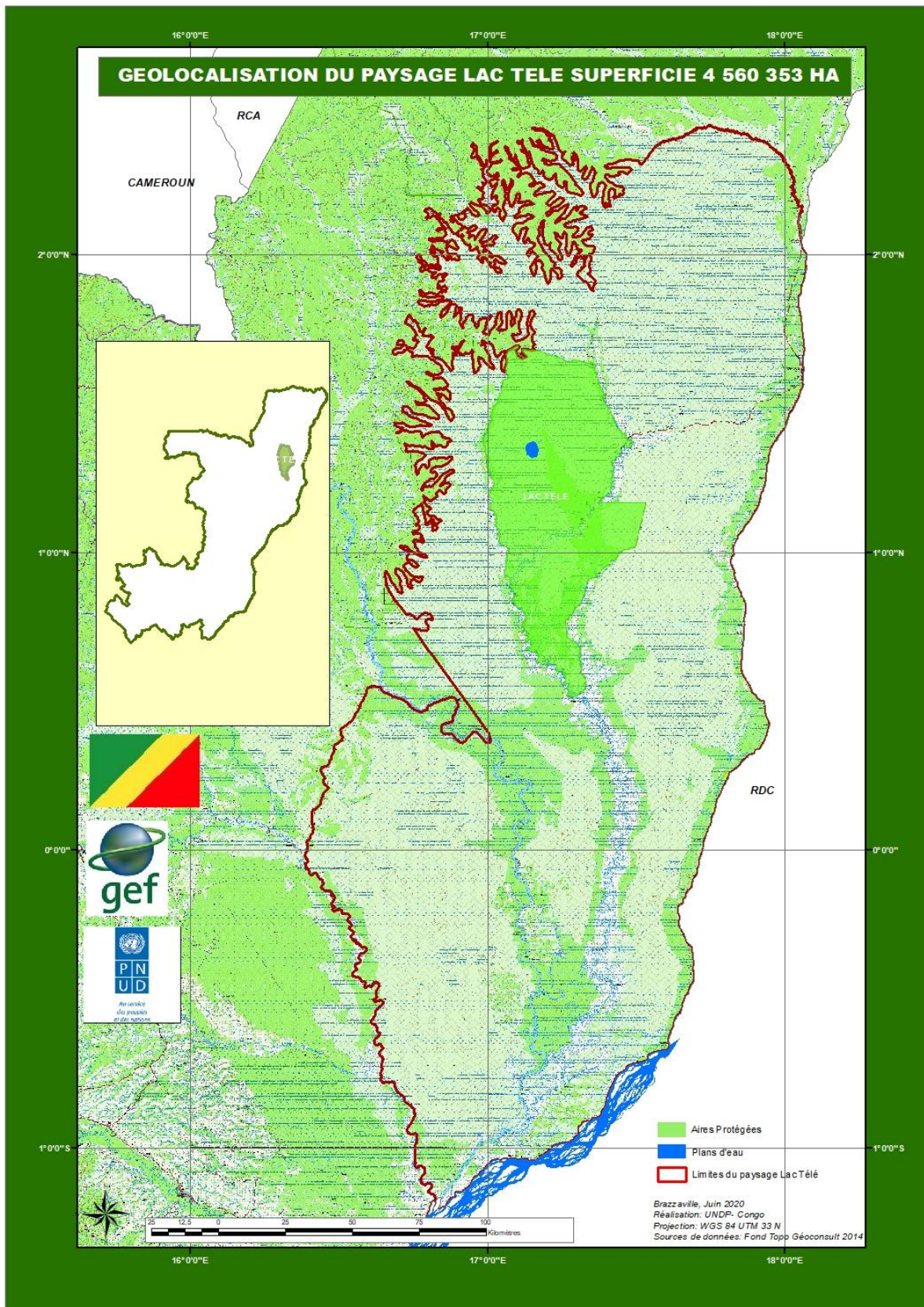
<p>2) Améliorer les capacités des OSC/OCB 3) Organiser des échanges Sud-Sud pour promouvoir le transfert de technologie et la reproduction des bonnes pratiques</p>	<p><i>l'appui de l'amélioration de l'exécution des programmes et de l'apprentissage.</i></p> <p><i>4 échanges Sud-Sud aux niveaux mondial et régional pour transférer des connaissances, reproduire des technologies, des outils et des approches sur les questions environnementales mondiales.</i></p>	<p>Examen du programme national</p>
---	--	-------------------------------------

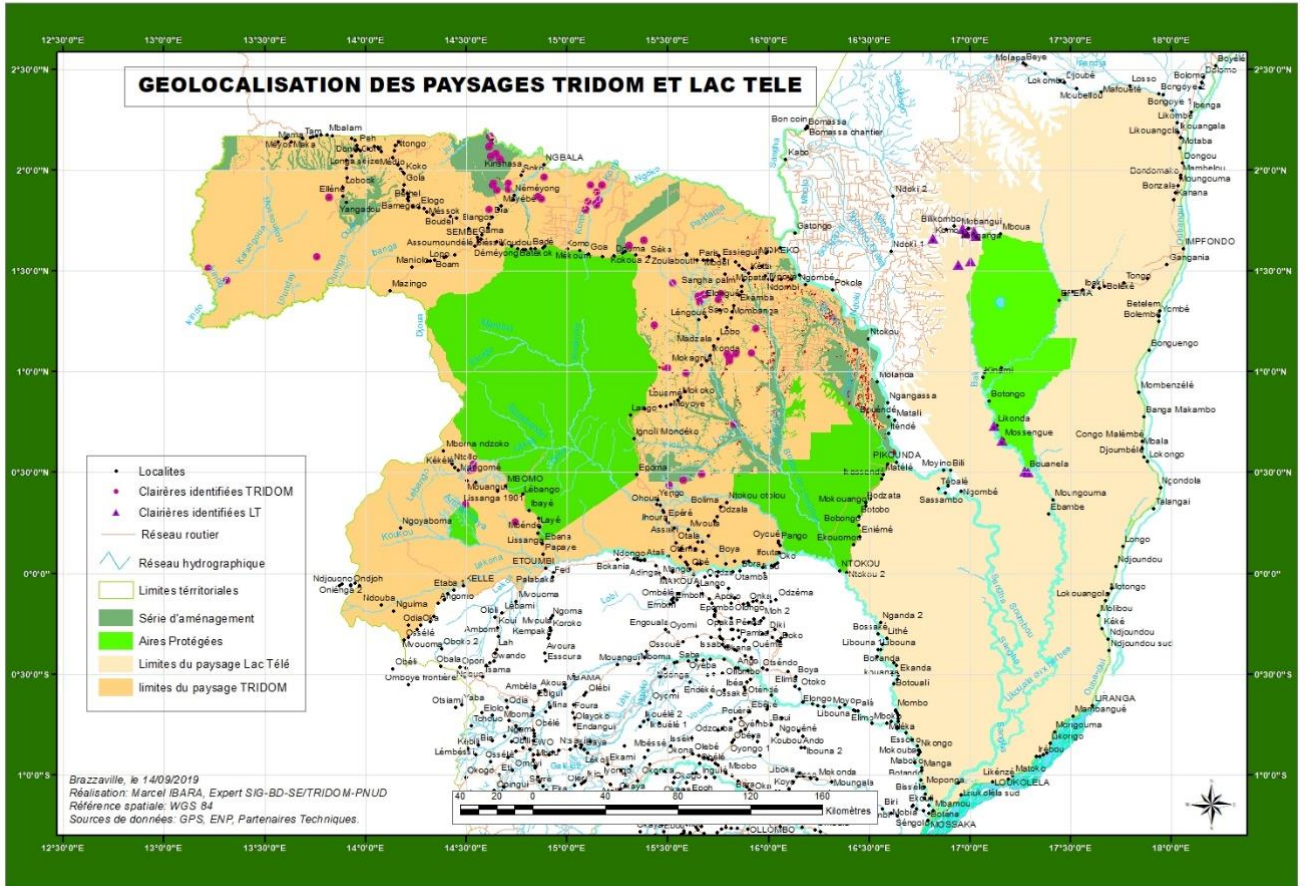
### 9. Approbation du Comité national de pilotage

Les membres du CNP participant à l'élaboration, l'examen et à l'approbation de la SNP de l'OP7	Signatures
<ul style="list-style-type: none"> <li>– NIANGOUE Maurice, Assistant au Point Focal Opérationnel FEM, Direction Générale de l'Environnement, Président</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>– ELION MPAN Freddy, Direction Générale de l'Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées), Rapporteur ;</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>– MBEMBA SAMBA Exaucé, Direction Générale des Collectivités Locales), Membre</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>– GUELELE KOUENE KINTONO Arsène Rigobert, Coordonnateur de AESI (Actions pour l'Environnement et la Solidarité Internationale), Membre ;</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>– NGANGA Jean, Coordonnateur de RENAPAC (Réseau National des Peuples autochtones du Congo), Membre ;</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>– EKOLOKO Benjamin, Délégué du Directeur Général de CCC (Congo Conservation Company), Membre ;</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>– ISSANG Lumière Jean Félix, Conseiller Principal au Programme, Chef d'Unité Diversification de l'Economie et Environnement (PNUD)</li> </ul>	

**ANNEXES : Cartes des Paysages prioritaires : TRIDOM, LTLT, Plateaux Batékés**









Paysage Léconi-Batékés-Léfini (document provisoire, carte en cours d'élaboration)

